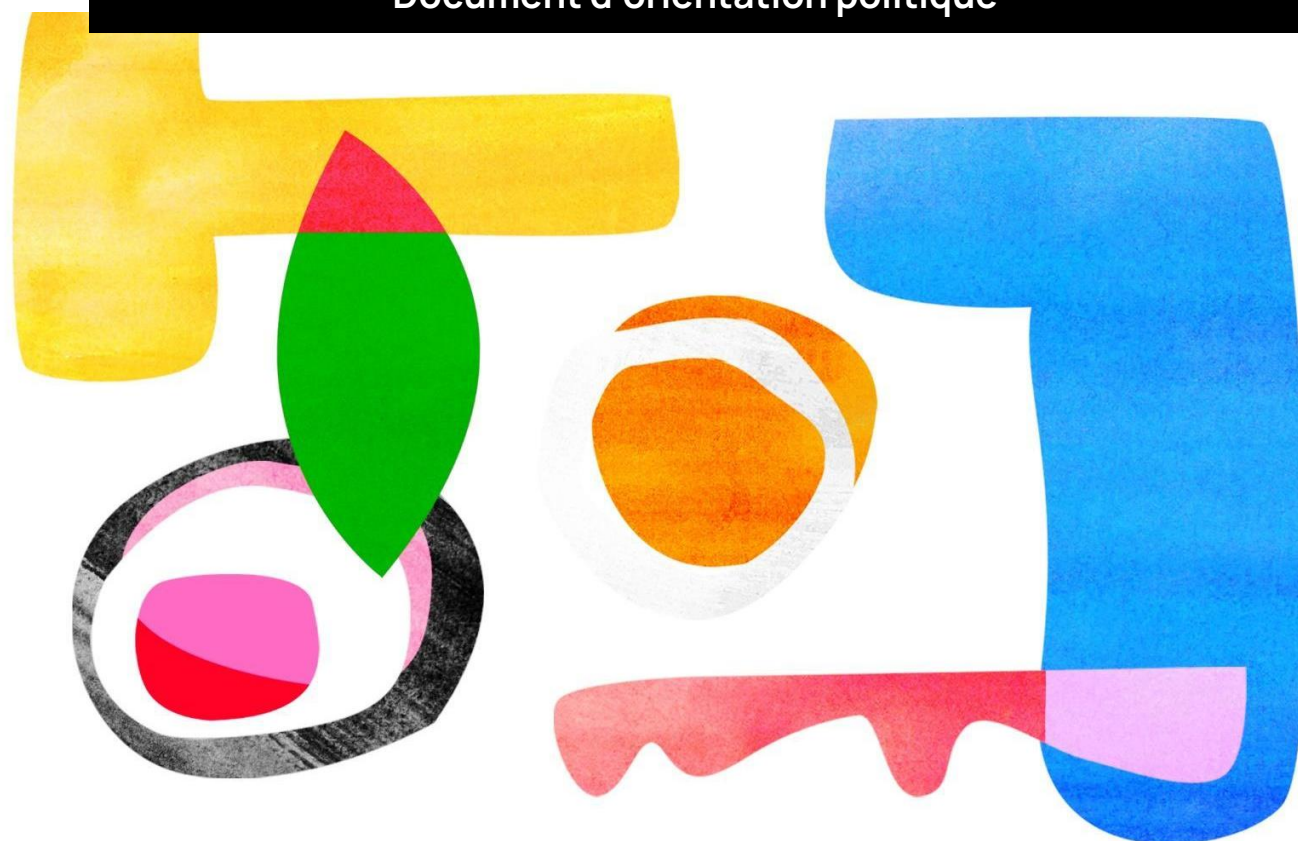




Améliorer l'accueil des demandeur·euse·s d'asile et des réfugié·e·s LGBTQIA+

Document d'orientation politique





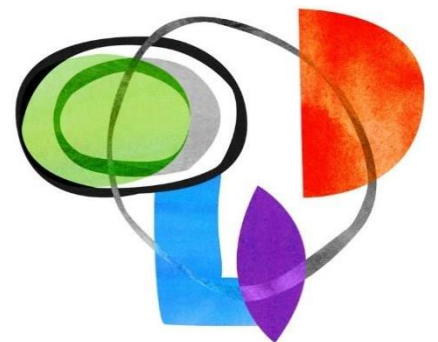
Remerciements

Le projet Rainbow Welcome est cofinancé par le programme Droits, égalité et citoyenneté de l'Union européenne (2014-2020).

Le soutien apporté par la Commission européenne à la réalisation de cette publication ne constitue pas une approbation de son contenu, qui relève de la seule responsabilité de ses auteurs, et la Commission ne peut être tenue responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations contenues dans cette publication.

Cette action est promue par les partenaires de Rainbow Welcome : POUR LA SOLIDARITÉ-PLS (Belgique), ACATHI (Espagne), Croce Rossa Italiana (Italie), Fondation Le Refuge (France), Le Refuge Bruxelles/Het Opvanghuis Brussel (Belgique).

Novembre 2022.



Coordonné par :



Avec les partenaires européens :



Cofinancé par le programme Droits, Egalité et Citoyenneté de l'Union européenne (2014-2020)

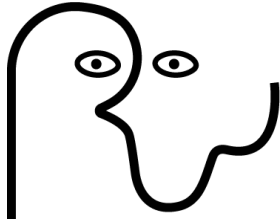
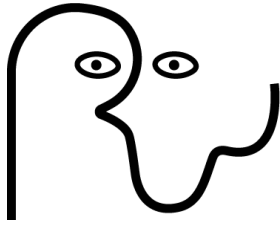


Table des matières

I.	Projet Rainbow Welcome	4
1.	Améliorer l'accueil des demandeur·euse·s d'asile et des réfugié·e·s LGBTQIA+ en Europe	4
2.	Les partenaires	5
3.	Les objectifs	5
II.	Document d'orientation politique	6
1.	Méthodologie	6
2.	Évaluation des besoins	7
III.	Recommandations	9
1.	Pour les responsables politiques européen·ne·s	9
2.	Pour les décideur·euse·s nationaux·ales	12
3.	Pour les travailleur·euse·s sociaux·ales et les professionnel·le·s	21
4.	Recommandations supplémentaires	24
IV.	Conclusion	25
V.	Les outils RainboWelcome	28



I. Projet Rainbow Welcome

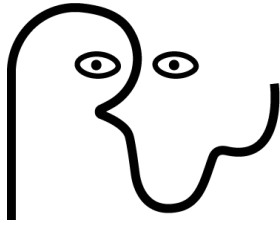
1. Améliorer l'accueil des demandeur·euse·s d'asile et des réfugié·e·s LGBTQIA+ en Europe

Dans le monde entier, de nombreuses personnes sont persécutées en raison de leur orientation, identité, de leur identité de genre, de leur expression de genre ou de leurs caractéristiques sexuelles (OSIEGCS). Quitter leur pays d'origine devient leur seul moyen de survie. La discrimination subie ne s'arrête pas une fois dans le pays d'accueil où les demandeur·euse·s d'asile LGBTQIA+ peuvent être confronté·e·s à d'autres formes de vulnérabilité et de violence.

Parce que la LGBTQIA+phobie - l'intolérance à l'égard des personnes ayant une orientation sexuelle et/ou une identité de genre différentes de la norme - existe toujours, entraînant des violences physiques et psychologiques, les personnes LGBTQIA+ sont confrontées à la discrimination et à l'isolement. Lorsque ces actes de violence peuvent impliquer l'exclusion sociale, l'emprisonnement ou (parfois légalement) la mort dans des pays du monde entier, les personnes LGBTQIA+ peuvent être amenées à quitter leur pays d'origine et à demander l'asile ailleurs, là où elles pensent que la vie pourrait être meilleure.

Fuir les persécutions, donc, pour trouver refuge dans un pays d'accueil où de "nouvelles étiquettes" s'ajoutent à celles des communautés LGBTQIA+, rassemblant des personnes dont l'orientation sexuelle et/ou l'identité de genre sont différentes de la norme hétérosexuelle et cisgenre : demandeur·euse·s d'asile, réfugié·e·s, étranger·ère·s ou migrant·e·s.

C'est pour améliorer l'accueil de ces personnes confrontées aux discriminations intersectionnelles en Europe que POUR LA SOLIDARITÉ-PLS (Belgique), Le Refuge Bruxelles/Het Opvanghuis Brussel (Belgique), ACATHI (Espagne), La Fondation Le Refuge (France) et Croce Rossa Italiana (Italie) ont créé le projet Rainbow Welcome !



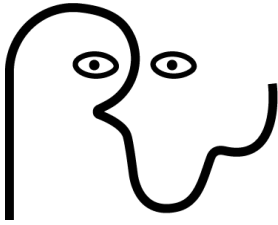
2. Les partenaires

- **POUR LA SOLIDARITÉ-PLS** est un *think & do tank* européen indépendant engagé en faveur d'une Europe solidaire et durable ;
- **ACATHI** est une association espagnole formée par des personnes LGBTQIA+ culturellement diverses qui rassemble des personnes venant de tous les horizons cherchant à promouvoir la reconnaissance et l'inclusion de la diversité culturelle, sexuelle, et de genre afin de prévenir et d'atténuer les persécutions ;
- **Croce Rossa Italiana** est une organisation bénévole, qui a pour but l'assistance sanitaire et sociale en temps de paix comme en temps de conflit ;
- **La Fondation Le Refuge France** a pour objet de prévenir l'isolement et le suicide des jeunes LGBTQIA+, de 14 à 25 ans, victimes d'homophobie ou de transphobie et en situation de rupture familiale ;
- **Le Refuge Bruxelles/Het Opvanghuis Brussel** est une structure d'hébergement d'urgence et d'accompagnement pour personnes LGBTQIA+ âgées de 18 à 25 ans et en situation d'exclusion en raison de leur OSIEGCS.

3. Les objectifs

Cofinancé par le programme Droits, égalité et citoyenneté de l'Union européenne (2014-2020), le projet Rainbow Welcome vise à :

- a) Identifier les cadres réglementaires et les procédures applicables aux demandeur-euse-s d'asile LGBTQIA+ ;
- b) Identifier les forces et les faiblesses de leur réception ;
- c) Former les refuges et associations LGBTQIA+ ainsi que les centres d'accueil pour réfugié-e-s sur la manière d'accueillir, d'orienter et de répondre aux besoins des demandeur-euse-s d'asile LGBTQIA+ ;
- d) Sensibiliser à la situation des demandeur-euse-s d'asile LGBTQIA+ par le biais d'une campagne photos et vidéos diffusée à grande échelle ;
- e) Défendre les droits et les besoins des demandeur-euse-s d'asile LGBTQIA+ auprès de l'Union européenne.



II. Document d'orientation politique

1. Méthodologie

Le document d'orientation politique "Rainbow Welcome" vise à offrir une série de recommandations pour améliorer l'accueil des demandeur·euse·s d'asile et des réfugié·e·s LGBTQIA+ en Europe.

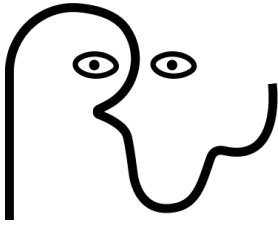
Ce document d'orientation est le résultat de l'expérience des cinq partenaires du projet, mais aussi des recherches et des travaux menés dans les quatre pays partenaires pendant les deux années de partenariat :

Tout d'abord, le **diagnostic quantitatif et qualitatif** réalisé en Belgique, en France, en Italie et en Espagne permet aux partenaires d'identifier les ressources pertinentes et les principales capacités institutionnelles dont disposent ces pays pour fournir des services aux réfugié·e·s LGBTQIA+. Cette évaluation a également permis aux partenaires du projet de comprendre les besoins spécifiques des groupes cibles, les principaux défis auxquels ils sont confrontés, les besoins des organisations en contact, et également de collecter les bonnes pratiques dans les États membres de l'UE.

Deuxièmement, l'**étude législative "L'accueil des réfugié·e·s LGBTQIA+ en Europe"**¹ développée dans le cadre du projet constitue un préalable à une meilleure compréhension de la manière dont les demandeur·euse·s d'asile LGBTQIA+ sont accueilli·e·s dans les pays du consortium et s'inscrit dans une analyse plus large de leurs besoins et des pratiques existantes à cet égard. Cette étude permet d'appréhender et de comprendre le contexte particulièrement complexe des demandeur·euse·s d'asile LGBTQIA+ en Europe.

Enfin, tout au long du développement du projet, les partenaires ont **collaboré avec des acteurs et actrices européen·ne·s**, tels que des travailleur·euse·s sociaux et sociales, des activistes, des structures pertinentes et des demandeur·euse·s d'asile et réfugié·e·s LGBTQIA+. Les partenaires ont interviewé 20 travailleur·euse·s sociaux et sociales et réfugié·e·s LGBTQIA+ pour la campagne de sensibilisation et ont formé une centaine de personnes travaillant de près ou de loin avec des réfugié·e·s et demandeur·euse·s d'asile LGBTQIA+ dans les quatre pays partenaires, ce qui a permis d'étayer ces recommandations. Ce document d'orientation est le résultat de nombreux échanges avec différents acteurs et actrices. Il inclut également les conclusions et l'évaluation de la conférence finale du projet, organisée avec le soutien de l'Inter groupe LGBTQIA+, au Parlement européen le 12 octobre 2022.

¹ Rainbow Welcome, "L'accueil des réfugié·e·s LGBTQIA+ en Europe", disponible sur : <https://rainbowwelcome.eu/>.



En outre, en prenant en considération toutes les activités réalisées au cours du projet et tous les résultats produits, le document concentre son attention sur quatre aspects principaux :

1. Les procédures administratives et juridiques,
2. Le logement,
3. L'accompagnement,
4. Les processus d'établissement et d'inclusion.

Ce document d'orientation s'adresse à diverses parties prenantes telles que les décideur·euse·s politiques, les travailleur·euse·s sociaux·ales, les professionnel·le·s et les organisations travaillant avec des demandeur·euse·s d'asile et réfugié·e·s aux niveaux local/régional, national et européen.

2. Évaluation des besoins

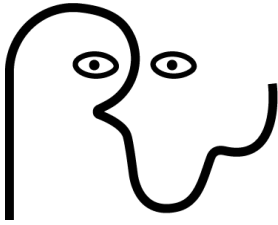
Lors du diagnostic réalisé en 2021 auprès d'une cinquantaine de structures européennes et mené auprès des centres d'accueil de réfugié·e·s, des associations LGBTQIA+, des foyers LGBTQIA+ et des réfugié·e·s et demandeur·euse·s d'asile LGBTQIA+, les partenaires du projet ont identifié quelques indicateurs des principaux obstacles et besoins spécifiques permettant de développer des outils de sensibilisation et de formation. Les principaux résultats sont, entre autres, les suivants :

1. Information et sensibilisation

De manière générale, l'**orientation** est un besoin crucial pour les demandeur·euse·s d'asile et les réfugié·e·s. Les **informations** sur leurs besoins spécifiques, sur le système juridique qui s'applique à eux et sur les services de soutien (logement, social, médical, psychologique...) sont des sujets qui doivent être couverts. La plupart des organisations considèrent qu'elles doivent traduire les informations et les fournir aux personnes qui entrent et demandent l'asile. Cela implique des ressources pour renforcer les capacités et produire du matériel d'information.

2. Soutien spécifique

Les organisations doivent prendre en compte les besoins des réfugié·e·s LGBTQIA+, notamment pour qu'ils poursuivent leur vie et réalisent leur inclusion. Par exemple, l'**inclusion sociale** et les **services psychologiques** seraient des besoins importants et peu considérés. Cela est particulièrement important car les réfugié·e·s LGBTQIA+ souffrent parfois encore de discrimination et leur inclusion sociale n'est pas facile dans un pays d'accueil, tandis que les effets psychologiques de la persécution et des chocs culturels peuvent créer des séquelles émotionnelles ou mentales durables.



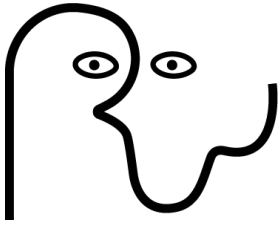
3. Ressources financières

Les organisations consultées ont toutes déclaré souffrir d'un **manque de ressources** pour prendre en charge correctement les réfugié-e-s LGBTQIA+. Les ressources à apporter sont d'autant financière, que de temps, de personnel ou encore, plus spécifiquement, que de formation.

4. Besoin de formation

Le diagnostic qualitatif confirme le **besoin de formation** afin de renforcer les capacités de tou-te-s ces acteur-ric-e-s sur les questions LGBTQIA+. Le manque d'intérêt et/ou d'information de certain-e-s fonctionnaires et acteur-ric-e-s sociaux-ales, ainsi que la nécessité d'intégrer une perspective LGBTQIA+ dans toutes les activités ont été relevés.

Enfin, pour comprendre la complexité institutionnelle du processus d'asile, nous vous conseillons de vous référer à l'étude législative "L'accueil des réfugié-e-s LGBTQIA+ en Europe". Au fil des années, l'asile est devenu un élément plus récurrent de la protection internationale. Par conséquent, l'asile fondé sur l'OSIEGCS a progressivement été reconnu officiellement dans les normes internationales, européennes et nationales, bien que **des lacunes et des problèmes subsistent**. Cette étude examine les normes et réglementations aux niveaux international, européen et national dans quatre États membres de l'UE (Belgique, France, Italie et Espagne) et identifie les règles pertinentes et les caractéristiques de base des procédures applicables. Elle aborde également certaines des critiques formulées à l'encontre des réglementations existantes.



III. Recommandations

1. Pour les responsables politiques européen·ne·s

a) Revoir le concept de "pays sûr"

Le concept de "pays sûr" vise à éloigner les demandeur·euse·s d'asile potentiel·le·s et à rendre possible leur expulsion/renvoi. Il a trois conséquences :

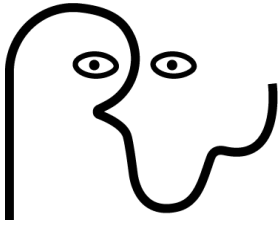
1. Il peut permettre à l'État membre de traiter une demande de protection internationale d'un ressortissant de ce pays par une procédure accélérée ;
2. L'État membre peut rejeter une demande de protection internationale ;
3. Elle peut permettre à l'État membre de ne pas procéder, ou du moins de ne pas procéder entièrement, à l'examen de la demande de protection internationale.

Nous demandons qu'une analyse au cas par cas soit effectuée et que toutes les garanties procédurales soient respectées pour les demandes d'asile fondées sur l'OSIEGCS des personnes LGBTQIA+. Ce concept ne devrait pas être appliqué à ces demandes, car il est déjà couvert par la directive 2013/32/UE.

b) Assurer la flexibilité pour les personnes LGBTQIA+ dans le processus de Dublin

La procédure dite "Dublin" risque de mettre en péril les garanties de relocalisation des réfugié·e·s et demandeur·euse·s d'asile LGBTQIA+ au sein de l'UE. Il est important de prendre en compte les défis que la procédure "Dublin" de l'UE créé pour demandeur·euse·s d'asile LGBTQIA+ - notamment en raison de l'homophobie et de la transphobie de plus en plus motivées politiquement dans certains États membres de l'UE - et il est particulièrement pertinent d'étendre les meilleures pratiques pour la protection des demandeur·euse·s d'asile LGBTQIA+ au sein de l'UE.

Pour cette raison, une certaine flexibilité doit être recherchée, en tenant compte de l'amélioration de la qualité de vie des demandeur·euse·s de protection internationale LGBTQIA+.



c) Passage sûr vers l'Europe : délivrer un visa humanitaire avant l'entrée sur le territoire

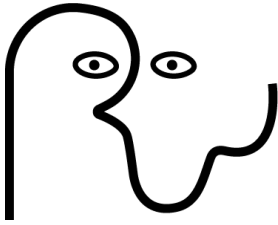
Il ne sert pas à grand-chose d'améliorer le droit et la politique d'asile si les personnes en danger ne peuvent pas atteindre l'Europe pour demander une protection. Même lorsque le passage vers l'Europe pour les minorités OSIEGCS fuyant les persécutions est possible, il est presque toujours extrêmement risqué et coûteux. En s'appuyant sur la motion de 2018 du Parlement européen, le gouvernement devrait introduire des programmes d'admission humanitaire et des visas pour aider les personnes en fuite à atteindre l'Europe en toute sécurité.

Les visas humanitaires européens devraient être des outils complémentaires aux procédures d'entrée nationales existantes pour la protection humanitaire, aux procédures de réinstallation et aux demandes spontanées au titre du droit international des réfugié-e-s.

Le besoin urgent de voies d'accès sûres et légales à l'Union européenne, dont les visas humanitaires devraient faire partie, souligne que les dépendances économiques et autres qui rendent les personnes vulnérables, placent ces personnes dans les pays tiers dans une situation où il leur est encore plus difficile qu'aux autres de demander l'asile en toute sécurité. Elle est également particulièrement importante du point de vue du genre, car les femmes et les personnes LGBTQIA+ sont particulièrement vulnérables et donc plus exposées à la violence sexuelle et sexiste le long des routes et dans les centres d'accueil.

d) Prolonger le délai de dépôt de la demande d'asile

Il faut être vigilant-e au fait que les demandeur-euse-s d'asile LGBTQIA+ sont susceptibles de déposer leur demande d'asile sur base de leur OSIEGCS après leur arrivée dans le pays d'accueil, et ce pour plusieurs raisons, notamment parce qu'ils ne savent pas que le fait d'être LGBTQIA+ est un motif légitime de demande d'asile et qu'ils craignent probablement de le révéler leur OSIEGCS aux fonctionnaires ou aux autres personnes avec lesquelles ils sont en contact. Cependant, la "divulgaration tardive" reste un facteur auquel les autorités s'opposent et qui est utilisé pour discréditer leurs demandes. Les autorités chargées de l'asile ne doivent pas discriminer les demandes tardives, comme le confirme la jurisprudence européenne.



e) Les directives doivent considérer les demandeur·euse·s d'asile et les réfugié·e·s LGBTQIA+ comme un groupe vulnérable

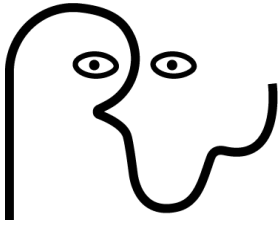
La situation des personnes LGBTQIA+ dans les centres d'accueil et autres centres d'hébergement collectif a fait l'objet de nombreuses discussions après que de nombreux rapports aient fait état de personnes LGBTQIA+ harcelées et agressées par d'autres demandeur·euse·s d'asile. Dans plusieurs villes, les autorités et/ou les ONG ont ouvert des centres d'hébergement spécialisés pour les personnes LGBTQIA+. Les lignes directrices pour la protection contre la violence dans les centres d'hébergement pour réfugié·e·s font régulièrement référence aux demandeur·euse·s d'asile et aux réfugié·e·s LGBTQIA+ en tant que groupe particulièrement vulnérable. Des mesures de protection spéciales doivent être prises après une évaluation individuelle de la situation.

f) Sensibiliser et monitorer les problèmes et besoins spécifiques

La pierre angulaire de l'accueil et de l'intégration des réfugié·e·s LGBTQIA+ est sans aucun doute l'augmentation de la visibilité des luttes et des problèmes qui les concernent. Pour accroître la visibilité d'un problème, il faut des chiffres. La violence à l'égard des demandeur·euse·s d'asile LGBTQIA+ doit faire l'objet d'un suivi et être monitorées - à l'arrivée, dans les centres d'accueil collectif, pendant les procédures d'asile, et pendant leur intégration socioprofessionnelle une fois le statut de réfugié obtenu - afin de rendre compte du problème et de mettre en place des actions concrètes pour y remédier.

Le travail de sensibilisation - qui inclut la formation - doit également être mené auprès des acteur·rice·s et travailleur·euse·s de première ligne afin que l'accueil proposé prenne en compte les besoins spécifiques des demandeur·euse·s d'asile LGBTQIA+. A cette fin, les synergies et la collaboration entre le secteur associatif et les autorités migratoires doivent être renforcées. Par ailleurs, dans un second temps, l'ensemble de l'écosystème autour des réfugié·e·s LGBTQIA+ doit être sensibilisé à leurs besoins spécifiques.

Il est également impératif de développer et de mettre en place des activités de sensibilisation pour les autres résident·e·s des centres, qui font parfois preuve d'une extrême violence envers les bénéficiaires LGBTQIA+.



2. Pour les décideur·euse·s nationaux·ales

a) Veiller à l'application correcte des principes de non-discrimination et de non-refoulement et faciliter les procédures en vigueur

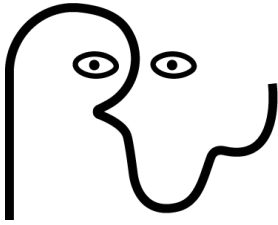
Les Etats membres de l'UE doivent promouvoir l'utilisation des principes directeurs du HCR (en particulier le principe n°9) auprès des fonctionnaires, des autorités, des juges et des parlementaires dans la mise en œuvre des règlements OSIEGCS, leur interprétation, le dépôt des demandes d'asile fondées sur l'OSIEGCS et leur évaluation.

Les États membres doivent améliorer les règles et les procédures relatives aux entretiens et aux audiences d'appel des demandeur·euse·s d'asile pour des motifs liés à l'OSIEGCS. Il est nécessaire de mettre en place des lignes directrices et des règles sur la manière de mener correctement une audition et d'éviter les violations des droits et la double victimisation des demandeur·euse·s d'asile. Il est nécessaire d'éviter les questions spécifiques et embarrassantes (comme l'évolution des expériences LGBTQIA+, les fréquentations et les expériences sexuelles...) de mettre en place des protocoles pour protéger la vie privée et la confidentialité et de garantir la présence d'interprètes non homophobes (certains préconisent de ne proposer que des interprètes issus de la communauté LGBTQIA+ et de faire attention à l'origine des interprètes pour éviter les conflits et les oppositions culturelles).

b) Annuler la notion de preuve et de vérité de l'OSIEGCS

Dans tous les pays, la principale difficulté pour les demandeur·euse·s d'asile LGBTQIA+ est de "prouver" leur orientation sexuelle lorsqu'ils demandent l'asile. La crédibilité se résume à la cohérence, à la plausibilité et à l'absence de contradiction ; des critères qui ne tiennent pas compte des conséquences de la peur, des difficultés d'auto-identification, de l'homophobie ou de la transphobie intériorisée, résultants de la répression et de la criminalisation constantes de leur comportement dans leur pays d'origine.

La politique de la "preuve" est problématique et contredit largement le principe de non-discrimination. Dans de nombreux cas, les demandeur·euse·s d'asile LGBTQIA+ doivent prouver leur orientation sexuelle ou leur identité de genre devant différents agents chargés de la procédure d'asile. Ce qui est problématique à bien des égards.



Tout d'abord, les textes juridiques sont clairs sur la nécessité de prouver le motif de persécution. Mais dans de nombreux cas, l'accent est mis sur la preuve de l'appartenance ou de l'identité LGBTQIA+. Cet élément est déjà résolu par la directive procédurale mais est encore mal appliqué.

Deuxièmement, les critères utilisés pour approuver ou non une demande d'asile fondée sur l'OSIEGCS devraient expressément prendre en compte les divers aspects de la vie, du contexte culturel, de l'expérience, du parcours et des persécutions d'un-e demandeur-euse d'asile LGBTQIA+.

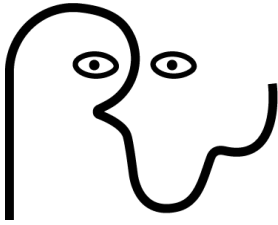
La preuve de l'OSIEGCS repose sur la cohérence, la plausibilité et l'absence de contradiction tout au long de la procédure et notamment lors des entretiens devant les officiers de la protection internationale.

Les persécutions et la répression subies dans leur pays d'origine ou pendant leur voyage, ainsi que la criminalisation de leur comportement dans ces mêmes pays, peuvent avoir des conséquences psychologiques dramatiques sur les demandeur-euse-s d'asile.

Une conséquence peut être la peur et/ou la méfiance de tou-te-s les représentant-e-s de l'autorité. Ce qui ne joue pas en leur faveur lors d'une audience officielle. D'autres conséquences peuvent être la difficulté de s'identifier comme LGBTQIA+ et/ou l'homophobie, la lesbophobie et la transphobie intériorisées. Comment pourraient-iels prouver leur orientation sexuelle s'ils ne s'identifient même pas comme tel-le-s à cause de ce qu'ils ont subi toute leur vie ?

En outre, les demandeur-euse-s d'asile LGBTQIA+ en Europe doivent correspondre aux "définitions classiques de l'homme gay, de la femme lesbienne ou de la personne transgenre". Ces définitions sont problématiques pour deux raisons. Premièrement, il s'agit d'une vision occidentale des personnes LGBTQIA+, vues au travers d'un prisme eurocentrique, qui ne prend pas en compte les différentes visions et modes de vie dans d'autres parties du monde. Deuxièmement, les définitions classiques des personnes LGBTQIA+ n'existent pas dans la vie réelle, la communauté LGBTQIA+ n'étant pas homogène. Chaque personne qui la compose est différente.

Enfin, prouver son homosexualité lors d'une audience signifie souvent raconter et revivre les actes de violence et de persécution subis dans le passé, ce qui peut retraumatiser les demandeur-euse-s d'asile LGBTQIA+.



Pour toutes ces raisons, prouver son OSIEGCS ne devrait pas être une partie cruciale de l'enquête et de l'audition des demandeur-euse-s d'asile LGBTQIA+, les procédures de demande de protection internationale basées sur l'OSIEGCS doivent être revues et assouplies.

c) Assurer la sécurité et prévenir la violence

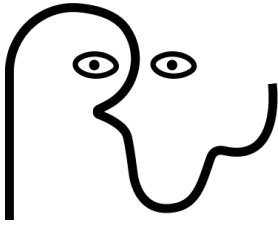
Un grand nombre de demandeur-euse-s d'asile LGBTQIA+ a été exposé à des persécutions permanents dans leur pays d'origine et pendant leur voyage, mais cela ne s'arrête pas une fois qu'ils arrivent dans le pays d'asile. Dans ce dernier, ils peuvent encore être victimes de harcèlement et de violence de la part de leur communauté d'origine et d'autres communautés LGBTQIA+-phobes, à l'intérieur ou à l'extérieur des centres, mais aussi de la part des travailleur-euse-s des centres d'accueil et de détention.

Selon le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugié-e-s, les conditions les plus inquiétantes se trouvent dans les centres de détention, en particulier lorsque la personne qui y vit présente des caractéristiques physiques visibles, ce qui est le cas de nombreuses personnes transgenres.

La plupart du temps, en raison de la discrimination et de la criminalisation de leur OSIEGCS dans leur pays d'origine, les demandeur-euse-s d'asile LGBTQIA+ considèrent ces agressions et actes de violence quotidiens comme une forme de violence ordinaire. Beaucoup ignorent qu'ils peuvent demander une assistance et une protection internationales.

La situation a encore été aggravée par la montée des discours de haine anti-LGBTQIA+ diffusés par certain-e-s politicien-ne-s et dirigeant-e-s. Cela a conduit à une augmentation, dans les pays d'origine et d'asile, des violences et des crimes contre les personnes LGBTQIA+.

Il est important de créer des espaces sûrs pour les demandeur-euse-s d'asile LGBTQIA+, en les protégeant des actes de violence. S'ils se produisent, ils doivent être surveillés, enregistrés et signalés.



Dans le contexte des centres d'accueil, des processus préventifs devraient être implémentés, indiquant clairement le contexte légal et les conséquences punitives possibles.

d) Former les agent·e·s et personnes en contact

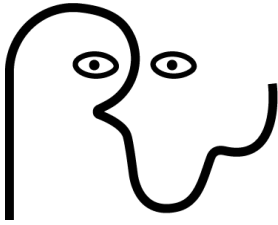
La formation du personnel et le renforcement de leurs capacités sont nécessaires. La formation des travailleur·euse·s des centres d'accueil pour demandeur·euse·s d'asile et des autres structures d'hébergement, ainsi que de ceux qui accompagnent les réfugié·e·s dans leur processus d'intégration socioprofessionnelle, doit inclure les questions relatives à l'OSIEGCS.

Sur le terrain, il est clair que les travailleur·euse·s de première ligne - notamment dans les centres d'accueil et d'hébergement et dans la fonction publique - manquent d'outils et de formation sur les questions LGBTQIA+.

Cette formation doit être holistique. Nous sommes conscient·e·s que les travailleur·euse·s sociaux·ales ne peuvent pas connaître et maîtriser toutes les procédures. C'est pourquoi il est important de travailler en collaboration avec les associations LGBTQIA+, les centres d'accueil et d'hébergement, mais aussi la police et les services juridiques. Les synergies doivent être renforcées et chacun doit savoir vers qui orienter le/la bénéficiaire en fonction de ses besoins ou de ses demandes.

En outre, la formation est également essentielle pour garantir une assistance psychologique et psychiatrique appropriée. Il convient de noter qu'il n'y a pas suffisamment de psychologues et de psychiatres spécialisé·e·s dans l'assistance aux demandeur·euse·s d'asile LGBTQIA+. Leur accompagnement nécessite non seulement une meilleure compréhension des expériences du demandeur ou de la demandeuse de protection internationale, mais aussi de multiples facteurs, tels que les pratiques violentes et la réalité culturelle du pays d'origine.

Les formations existantes sont souvent basées sur des projets et ne sont pas structurelles, ce qui ne garantit pas leur pérennité. Valoriser et soutenir structurellement le travail des associations spécialisées, qui ont souvent déjà développé et proposent encore des formations sur ces questions, permettrait de combler cette lacune.



e) Apporter un soutien financier approprié aux centres d'accueil LGBTQIA+ et aux associations LGBTQIA+

Les demandeur·euse·s d'asile et les réfugié·e·s LGBTQIA+ doivent connaître leurs droits et le soutien disponible (social, matériel, financier, juridique, médical, etc.). À cette fin, les organisations de base font un travail remarquable qui devrait être davantage soutenu. Un soutien structurel aux acteur·rice·s de terrain permettrait d'assurer la pérennité des actions et de promouvoir les synergies et la mise en réseau.

Les structures et projets actifs en Europe mettent également en évidence l'intersectionnalité des discriminations et des violences subies par les réfugié·e·s LGBTQIA+ qui déclarent être perdus dans la complexité des procédures. Ils se sentent abandonnés dans les rouages du système et en souffrent énormément.

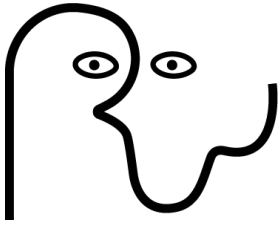
f) Améliorer l'accès aux soins de santé

Plusieurs études montrent que les personnes LGBTQIA+ sont fréquemment discriminées et stigmatisées dans les établissements de santé, et n'ont pas toujours accès aux services adaptés à leurs besoins, qu'ils soient physiques ou psychologiques.

Les causes sont à chercher dans nos normes sociales et culturelles qui, encore aujourd'hui, favorisent l'hétérosexualité, l'hétéronormativité, le cisgenrisme, l'endosexisme et l'ethnocentrisme.

En conséquence, de nombreuses personnes LGBTQIA+ évitent les soins de santé par crainte de la LGBTQIA+-phobie, de la discrimination et de la stigmatisation de la part des professionnel·le·s de santé. La situation est encore pire pour les personnes transgenres qui, en plus de faire face à la transphobie, sont très fréquemment harcelées par les professionnel·le·s et se voient également refuser les thérapies hormonales nécessaires.

Les personnes LGBTQIA+ natives subissent des facteurs de stress qui s'ajoutent aux facteurs de stress quotidiens, ce qui peut être plus lourd pour les réfugié·e·s qui fuient leur pays en raison de leur OSIEGCS. Les persécutions et les actes de violence subis dans leur pays d'origine deviennent une pression constante qui affaiblit leur santé mentale et conduit souvent à un manque d'estime de soi, à la dépression, à l'anxiété, voire à des pensées suicidaires. Autre conséquence, leur manque croissant de confiance envers les



autres qui les empêchera de demander une aide médicale et psychologique et entravera le processus de demande d'asile.

Les demandeur·euse·s d'asile LGBTQIA+ doivent être accueilli·e·s, entendu·e·s et reconnu·e·s dès qu'ils posent le pied en Europe afin qu'ils puissent avoir accès aux services médicaux et psychologiques spécifiques à leur OSIEGCS dans les tous premiers jours de leur arrivée.

Ces services médicaux comprennent, sans s'y limiter, les traitements associés à la santé et aux droits sexuels et reproductifs, les thérapies hormonales, le soutien aux hommes transgenres qui ont leurs règles ou sont enceints, les traitements contre le VIH et les autres infections et maladies sexuellement transmissibles (IST).

Sur le plan psychologique, des conseils en matière de santé mentale et un soutien psychosocial sûr, confidentiel et approprié doivent être fournis.

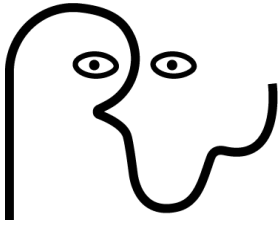
Par conséquent, les professionnel·le·s de santé doivent non seulement être formé·e·s à la gestion et à la prise en charge des besoins médicaux et psychologiques très spécifiques des demandeur·euse·s d'asile LGBTQIA+, mais aussi à une attitude plus ouverte, plus accueillante et plus inclusive à leur égard.

g) Simplifier l'accès à l'aide sociale

Les réglementations nationales devraient également envisager de développer des stratégies pour garantir l'accès à l'emploi et aux services de santé dès la demande d'asile. En effet, la procédure d'accès à l'aide sociale est souvent lourde et s'ajoute au système administratif et juridique déjà complexe dans lequel se trouvent les réfugié·e·s LGBTQIA+. Il est nécessaire de rendre la procédure plus flexible.

h) Développer la création de centres d'accueil et d'hébergement spécifiques

En outre, les autorités publiques doivent prêter attention à la sécurité des demandeur·euse·s d'asile pour des raisons d'OSIEGCS dans les centres d'hébergement et d'accueil. Ces demandeur·euse·s sont particulièrement vulnérables aux comportements homophobes, lesbophobes et transphobes, au racisme, à la xénophobie, à la violence et à



la haine. Il est important d'offrir aux personnes demandant l'asile pour des raisons d'OSIEGCS la possibilité de choisir un hébergement standard ou spécialisé. Actuellement, il existe très peu de centres d'accueil spécifiquement destinés aux demandeur-euse-s d'asile LGBTQIA+ en Europe. En effet, la position commune est que la mise en place de structures individuelles pourrait conduire à la stigmatisation et à l'auto-discrimination des demandeur-euse-s d'asile LGBTQIA+.

Il s'agit d'une question ouverte. Cependant, étant donné les violences rapportées subies par les personnes LGBTQIA+ dans les centres d'accueil collectif, une solution d'hébergement spécifique devrait être envisagée, au moins temporairement (par exemple, sous la forme d'initiative(s) locale(s) d'accueil dédiée(s) à ce groupe cible).

i) Promouvoir le logement diffus

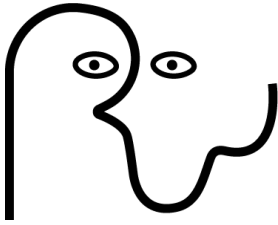
La concentration de personnes dans de grands centres ou des personnes regroupées par origine peut entraîner un risque de comportements LGBTQIA+-phobes. Vivre dans un centre d'accueil avec des communautés LGBTQIA+-phobes, qu'il s'agisse de leur communauté d'origine ou d'autres, peut être dangereux pour les demandeur-euse-s d'asile LGBTQIA+.

Il est recommandé d'utiliser le logement diffus, de déplacer les demandeur-euse-s d'asile LGBTQIA+ des centres d'accueil vers des maisons et appartements disséminés dans différents quartiers de la ville. Ou de les loger directement dans ces maisons et appartements sans les placer d'abord dans des centres d'accueil, si possible. Et de préférence le plus loin possible de leur communauté d'origine.

D'une part, cela permet d'éviter les violences et les persécutions non désirées dans les centres. D'autre part, cela permet une inclusion plus réaliste et moins conflictuelle pour le quartier d'accueil.

Ces maisons et appartements disposent de deux à quatre chambres et peuvent accueillir jusqu'à quatre demandeur-euse-s d'asile LGBTQIA+. Pour autant qu'ils aient chacun leur chambre, et que chaque chambre ait sa serrure, pour l'intimité et la sécurité de chacun-e.

Des principes qui génèrent sécurité, vie privée et respect de la coexistence doivent être recherchés : un service de médiation pour la coexistence doit être prévu, ainsi que les services d'accompagnement nécessaires. Les travailleur-euse-s sociaux-ales doivent



régulièrement rendre visite aux demandeur·euse·s d'asile LGBTQIA+ et leur fournir les produits de première nécessité, les aider dans leurs démarches administratives, répondre à toutes leurs questions, vérifier qu'ils se sentent bienvenu·e·s dans leur nouveau quartier,... et s'assurer qu'ils soient et se sentent en sécurité dans nos communautés et réussissent leur insertion.

Ce type d'hébergement doit se trouver à proximité des services sociaux et médicaux, des associations LGBTQIA+ et des transports publics pour faciliter la mobilité et l'inclusion des demandeur·euse·s d'asile LGBTQIA+ dans nos communautés.

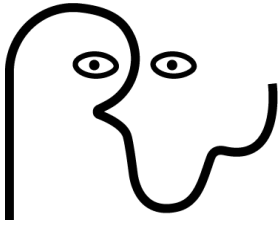
j) Encourager leur installation dans les villes plutôt que dans les zones rurales

Les infrastructures et organisations des villes sont mieux à même de répondre à leurs besoins spécifiques : accès aux services psycho-médicaux et sociaux, présence et visibilité des communautés et événements LGBTQIA+.

C'est pourquoi, il faut encourager l'installation des demandeur·euse·s d'asile et des réfugié·e·s LGBTQIA+ dans les villes plutôt que dans les zones rurales. Il faut également essayer de placer les personnes LGBTQIA+ dont la réinstallation dans un pays tiers a été approuvée dans ceux qui soutiennent les personnes LGBTQIA+.

Les municipalités sont les administrations publiques les plus proches des citoyen·ne·s et des personnes d'origine étrangère qui arrivent sur notre territoire. Les immigré·e·s se tournent presque toujours vers les services municipaux comme premier point d'accès aux services publics. Ils sont mieux préparés à répondre à leurs besoins spécifiques. Une formation est donc nécessaire pour qu'ils soient en mesure de faciliter l'accès à l'asile et au motif d'accès, notamment pour les personnes LGBTQIA+. Leurs fonctions incluent celles liées à l'éducation, aux prestations de santé, au logement, etc., qui sont également cruciales pour l'inclusion sociale des réfugié·e·s et notamment des personnes LGBTQIA+.

Les demandeur·euse·s d'asile LGBTQIA+ ont des besoins particuliers en matière de santé qui sont souvent négligés : comme un grand nombre de demandeur·euse·s d'asile, ils sont susceptibles d'avoir des problèmes de santé mentale. La thérapie hormonale ou de genre pour les personnes transgenres, y compris la continuité des soins, est également un domaine où les besoins sont importants. Les autorités sanitaires devraient accroître l'offre de services dans ces deux domaines et veiller à ce que les demandeur·euse·s d'asile et les



réfugié-e-s LGBTQIA+ connaissent leurs droits en matière de soins de santé. Plus généralement, l'accès aux soins de santé doit être universel, ne pas se limiter aux services d'urgence, et inclure un personnel formé aux questions LGBTQIA+ et aux questions d'asile ainsi que des services d'interprétation.

k) Suivi post-procédure : passer d'un hébergement temporaire à un logement permanent

Le soutien et l'accompagnement ne s'arrêtent pas une fois que vous avez un toit sur la tête. Nous recommandons de permettre aux demandeur-euse-s d'asile LGBTQIA+ qui ont emménagé dans un logement permanent d'être suivis pendant les premiers mois (au moins entre 3 et 5 mois) et d'être aidés à renforcer leurs capacités pour répondre à des besoins spécifiques tels que la santé, la santé mentale, la formation, le développement d'un réseau de soutien social, etc.

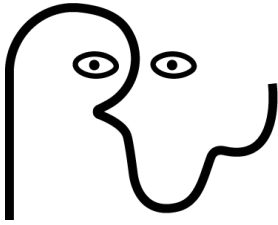
Il est recommandé que les programmes de suivi tiennent compte de leur éventuelle vulnérabilité et de leurs difficultés à accéder aux services habituels. Les services permettant le développement de l'autonomie devraient être proposés chaque fois que possible, surtout lorsqu'il est difficile de trouver un chemin clair vers ces services de soutien nécessaires.

Il est essentiel de les aider à développer leur réseau social, qui peut générer des synergies favorisant la pleine inclusion des demandeur-euse-s d'asile LGBTQIA+.

Il est également essentiel de les aider et d'assurer leur suivi, dans des domaines tels que la documentation administrative, l'accès aux comptes bancaires, l'accès aux services de l'emploi... car ils pourraient rencontrer des obstacles dans leurs démarches.

Lorsqu'ils sont logé-e-s dans des appartements partagés, il est recommandé de les placer non seulement dans des chambres individuelles mais aussi dans des appartements sûrs, sans violence et respectueux des diversités. Cela nécessite un travail de sensibilisation en amont.

Il faut éviter le paternalisme, mais rechercher des alternatives d'accompagnement et de développement de l'autonomie.



3. Pour les travailleur·euse·s sociaux·ales et les professionnel·le·s

a) Améliorer l'accès à l'information sur leurs droits

Travailler en collaboration avec des organisations spécialisées, assurer la sécurité des personnes hébergées et former le personnel en contact peut contribuer à répondre aux besoins des demandeur·euse·s d'asile et des réfugié·e·s LGBTQIA+. A cet égard, nous vous invitons à consulter les lignes directrices et les outils développés dans le cadre du projet Rainbow Welcome : consultez la [carte Rainbow Welcome](#) qui fournit une série d'associations actives en Europe et de bonnes pratiques.

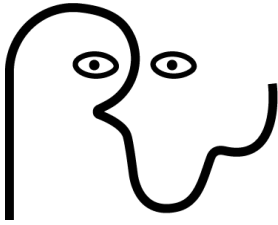
Agissez dès maintenant et formez-vous à l'aide des directives et de la [boîte à outils](#) disponibles sur le site web afin d'améliorer la manière d'accueillir et d'orienter les réfugié·e·s LGBTQIA+. Ce guide a pour but de répondre à la plupart des questions des travailleur·euse·s sociaux·ales et des acteur·rice·s de terrain !

b) Éviter de regrouper les bénéficiaires par origine

Dans une structure communautaire, il faut faire très attention à aborder la question d'une manière qui soit saine pour tous, sans conduire à une confrontation culturelle et à une stigmatisation du public.

Les responsables et les travailleur·euse·s des centres communautaires font état de difficultés à assurer la sécurité des résident·e·s LGBTQIA+, en particulier lorsque leur orientation sexuelle ou leur identité de genre est connue. Le harcèlement, les violences symboliques, physiques ou psychologiques sont une réalité, trop souvent passée sous silence par peur des représailles.

Lorsqu'une personne demande une protection internationale fondée sur l'OSIEGCS, c'est parce qu'elle fuit la discrimination et la violence dans son pays d'origine. Lorsqu'ils arrivent dans un centre d'accueil en Europe, iels se retrouvent avec des ressortissant·e·s de ce même pays et sont souvent confronté·e·s aux mêmes violences. La structure des institutions d'accueil ne permet pas d'assurer la sécurité et l'inclusion des demandeur·euse·s d'asile LGBTQIA+. En effet, les expériences de terrain montrent que les agresseurs sont souvent de la même origine que le ou la demandeur·euse· d'asile LGBTQIA+ qui subit la violence. Une solution possible serait d'être plus vigilant lors de la répartition



des centres d'accueil. Si le regroupement de personnes de même origine présente certains avantages généraux (interprètes, entraide), il est source de tensions et de discriminations pour les demandeur·euse·s de protection internationale LGBTQIA+.

La discrimination, et parfois la violence, se retrouvent également dans l'accès aux services de soutien en matière de santé mentale et ceux spécialisés en matière d'OSIEGCS (en particulier en dehors des grandes villes) ainsi que dans leur qualité. L'insuffisance des soins médicaux pour les personnes transgenres et intersexes est très fréquente dans les centres d'accueil. Tout cela entraîne une méfiance à l'égard du personnel médical. Les services médicaux des centres d'accueil ou des refuges n'étant pas en mesure de répondre à toutes les demandes, les travailleur·euse·s doivent être formé·e·s à l'orientation vers des services médicaux spécialisés.

Tout cela conduit à un sentiment d'insécurité et d'isolement qui renforce la violence structurelle à laquelle les candidat·e·s LGBTQIA+ sont confronté·e·s quotidiennement.

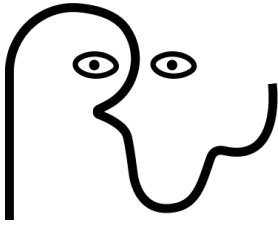
c) Améliorer l'accès à des services spécifiques

Des structures spécialisées et du personnel formé doivent sensibiliser les professionnels de la santé, notamment aux difficultés particulières rencontrées par la population LGBTQIA+ en exil.

L'accès à des services d'interprétation professionnels, sensibilisés et neutres doit être garanti. Les interprètes doivent également être formé·e·s aux questions relatives aux LGBTQIA+ et aux demandeur·euse·s d'asile LGBTQIA+.

Les demandeur·euse·s d'asile LGBTQIA+, en raison de leurs problèmes et vulnérabilités multiples et très spécifiques, ont besoin d'un accès garanti à une offre de soins multidimensionnelle pour les aider à surmonter ces problèmes et vulnérabilités. À cette fin, les structures, et leur personnel, spécialisés et formés aux questions relatives aux demandeur·euse·s d'asile LGBTQIA+ doivent sensibiliser les professionnels de la santé à toutes les difficultés particulières rencontrées par la population LGBTQIA+ en exil.

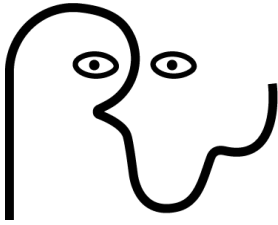
Il est impératif de construire des relations fortes et durables, un grand réseau de services sociaux, entre les structures d'aide et d'accueil des demandeur·euse·s d'asile (centres d'accueil, refuges,...) et les associations, et leur personnel, spécialisées dans les questions relatives aux demandeur·euse·s d'asile LGBTQIA+.



d) Encourager l'emploi

L'emploi joue un rôle clé dans l'inclusion et l'indépendance. Des politiques d'emploi qui favorisent l'emploi des demandeur·euse·s d'asile sont nécessaires. Il est important de sensibiliser les entreprises à la nécessité de mettre en place des politiques et des processus appropriés pour garantir le respect des droits des réfugié·e·s et des demandeur·euse·s d'asile LGBTQIA+.

Les entreprises devraient mettre en place des procédures de signalement pour prévenir et traiter le harcèlement et la discrimination sur le lieu de travail tout en protégeant les personnes qui signalent ces abus. En outre, elles pourraient former le personnel, et en particulier les cadres, pour les sensibiliser aux problèmes des droits de l'homme auxquels sont confronté·e·s les réfugié·e·s et demandeur·euse·s d'asile LGBTQIA+, et s'assurer qu'ils soient conscient·e·s de leurs responsabilités. Parallèlement, les entreprises doivent respecter et protéger le droit à la vie privée de toute personne, notamment en gardant confidentielles et en protégeant toutes les informations liées à l'orientation sexuelle, à l'identité de genre, à l'expression de genre ou aux caractéristiques sexuelles, et en ne divulguant pas ces informations sans l'autorisation explicite de la personne concernée. En outre, les entreprises doivent mettre en place des mesures proactives pour créer un environnement positif par des actions en faveur des minorités au sein de leurs organisations.



4. Recommandations supplémentaires

a) Dépasser la notion binaire du genre

La réglementation européenne doit prendre en compte la vulnérabilité des demandeur·euse·s d'asile. En ce sens, il est nécessaire d'intégrer une approche interculturelle et de rendre visible la réalité de la non-binarité des genres, ce qui implique, entre autres, la possibilité d'indiquer les prénoms choisis sur les documents d'identité.

En effet, le prénom et le sexe utilisés dans les documents officiels sont ceux indiqués sur les papiers d'identité en possession de la personne qui demande l'asile. Qu'en est-il donc du contexte législatif national pour un demandeur transgenre qui souhaite changer le sexe figurant sur ses papiers d'identité ?

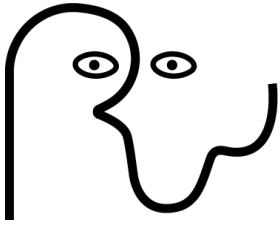
Par ailleurs, cette vision binaire du genre se reflète également dans les infrastructures (ex : salles de douche, toilettes, etc.) et les projets d'accueil et d'intégration mis en place sur le terrain (ex : mise en place d'un projet "pour femmes" duquel le public LGBTQIA+ peut se sentir exclu).

Les résident·e·s LGBTQIA+ ne se sentent pas accepté·e·s ou en sécurité dans les activités mises en place pour les femmes ou les hommes. Les besoins du public LGBTQIA+ doivent être mieux pris en compte.

b) Rompre avec la vision eurocentrique de l'OSIEGCS

Au cours des auditions, les réfugié·e·s LGBTQIA+ sont censé·e·s correspondre à la "personne gay typique", à la "personne transgenre telle que perçue en Europe", etc. Or, ces "personnes types" n'existent pas. **La communauté LGBTQIA+ n'est pas homogène, et toutes les questions posées lors des auditions suivent une posture eurocentrique.** Il s'agit d'un réel problème car à aucun moment la dimension culturelle de la façon dont l'OSIEGCS est perçue dans le pays d'origine n'est prise en compte.

Cette vision eurocentrique de l'OSIEGCS est une double discrimination (origine étrangère et personne LGBTQIA+) et une nouvelle violence à laquelle les personnes LGBTQIA+ doivent faire face. Là encore, il s'agit d'un préjugé dont les professionnel·le·s doivent être conscient·e·s et auquel les demandeur·euse·s d'asile LGBTQIA+ doivent être préparé·e·s.



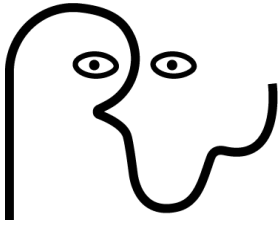
IV. Conclusion

L'un des objectifs du projet Rainbow Welcome était de défendre les **droits et les besoins spécifiques des demandeur·euse·s d'asile et des réfugié·e·s LGBTQIA+ auprès de l'Union européenne**. En effet, il est important de rappeler que ces personnes issues des communautés LGBTQIA+ sont des migrants, mais surtout des demandeur·euse·s d'asile ou des réfugié·e·s LGBTQIA+, ce qui les expose à des vulnérabilités particulières et implique des besoins de soins spécifiques.

Rappelez-vous que tout le monde a une OSIEGCS, mais que certain·e·s sont discriminé·e·s et maltraité·e·s en raison de certains aspects de leur OSIEGCS qui ne sont pas conformes au modèle socio-culturel hégémonique. Par conséquent, les **personnes LGBTQIA+ déplacées sont particulièrement exposées à la discrimination, aux abus et à la violence dans leur pays d'origine, dans les pays qu'elles traversent et dans leur pays d'accueil**.

Partout dans le monde, les demandeur·euse·s d'asile LGBTQIA+ vivent une expérience marquée par des événements traumatisants. Il peut s'agir d'agressions et d'abus verbaux, physiques, émotionnels et sexuels, d'exil, de harcèlement, de discrimination dans différents domaines, de chantage, de prostitution forcée, de mariage hétérosexuel forcé, et bien d'autres. Il peut en résulter des troubles psychologiques, un accès limité aux soins de santé, du racisme, voire une homophobie/transphobie intériorisée et une normalisation des violences subies.

En tant que décideurs politiques, il est très important de comprendre le concept de **perception sociale** car il peut avoir un effet majeur sur la façon dont un certain groupe cible est perçu par la société; dans le cas qui nous occupe, les personnes LGBTQIA+. Les façons de nommer, ou de ne pas nommer, les personnes LGBTQIA+ sont déterminées par les valeurs, les croyances, les normes, les rôles, les tabous et les stigmates de la culture d'origine d'une personne et, dans de nombreux cas, sont affectées par la criminalisation ou la diabolisation de la diversité sexuelle/de genre ou de tout ce qui est "LGBTQIA+". De plus, lors des audiences et des différentes étapes du processus de naturalisation de la personne dans le pays d'accueil, les demandeur·euse·s d'asile LGBTQIA+ sont confronté·e·s à des stéréotypes et à des idées préconçues sur leur pays d'origine et leur OSIEGCS. Une fois de plus, **ils se retrouvent doublement condamnés : incapables d'être eux-mêmes dans leur pays d'origine et dans leur pays d'accueil**.



Il est essentiel de **placer l'individu au centre de la procédure**, de l'interroger sur ses besoins et d'adopter une perspective interculturelle pour comprendre les différences culturelles et adapter les outils et les méthodologies en conséquence.

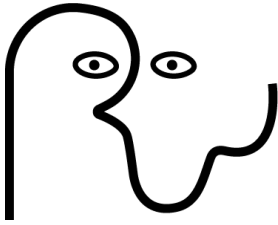
La réglementation doit tenir compte de la vulnérabilité des personnes LGBTQIA+ pour éviter les violations des droits de l'homme. De nombreux·euses demandeur·euse·s d'asile LGBTQIA+ décrivent l'attente, l'incompréhension, la discrimination, la violence et l'insécurité comme les principaux obstacles à leur intégration. Les difficultés d'accès au logement entraînent des difficultés à obtenir l'adresse officielle nécessaire pour accéder à certains droits (sécurité sociale, comptes bancaires, etc.).

L'objectif du projet Rainbow Welcome était également d'**offrir une nouvelle perspective sur la situation des demandeur·euse·s d'asile LGBTQIA+ et la persécution qu'ils subissent quotidiennement en raison de leur OSIEGCS et de sensibiliser les acteurs politiques et le grand public à ces questions.**

Il est également important d'inscrire la question dans le débat public et de la présenter aux décideurs politiques aux niveaux international, européen, national, régional et local, car la migration est une question transversale qui concerne tous les niveaux d'action. En ce moment, il y a plusieurs batailles à gagner, notamment

- Dépasser la binarité du genre et rendre la législation officielle plus inclusive;
- Reconnaître les aspects culturels de l'OSIEGCS ;
- Améliorer la collaboration entre les acteur·rice·s du domaine de la migration et du domaine des droits des personnes LGBTQIA+ ;
- Assouplir les procédures de demande de protection internationale fondées sur l'orientation sexuelle ;
- Œuvrer pour la dépénalisation de l'homosexualité ;
- Combattre la violence, les abus et la criminalisation de l'homosexualité et des identités de genre "non-conformes" dans le monde entier ;
- Renforcer la collaboration entre les pays européens pour améliorer les conditions d'accueil des demandeur·euse·s d'asile LGBTQIA+.

Dans sa "Stratégie pour l'égalité LGBTIQ 2020-2025", la Commission européenne a clairement affirmé sa volonté de faire respecter les droits des demandeur·euse·s de protection internationale LGBTQIA+ en, entre autres, "foster good practice exchanges between the Member States on addressing the needs of LGBTIQ applicants for international protection, focusing on:



- how to guarantee safe and suitable reception conditions, including accommodation, for LGBTIQ applicants for international protection;
- protection standards that apply in relation to their detention (where applicable); and

how to prevent the examination of their applications from being influenced by anti-LGBTIQ discrimination and/or stereotypes." ²

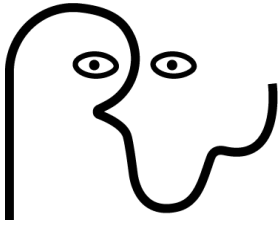
Une stratégie et des lignes directrices européennes³ appréciées par les partenaires. Au terme de ce partenariat de deux ans, les partenaires de Rainbow Welcome ont constaté des améliorations, principalement au niveau de la visibilité de la question et de la sensibilisation des personnes en contact avec demandeur·euse·s d'asile LGBTQIA+. Cependant, il reste encore beaucoup à faire. Il est temps que la Commission et les États membres prennent les choses en main, mettent en œuvre leurs lignes directrices et offrent aux demandeur·euse·s d'asile LGBTQIA+ des conditions d'accueil humaines.

² European Commission (2020), "LGBTIQ Equality Strategy 2020-2025", available on: https://ec.europa.eu/info/sites/default/files/lgbtiq_strategy_2020-2025_en.pdf

"favorisant les échanges de bonnes pratiques entre les États membres sur la prise en compte des besoins des demandeurs de protection internationale LGBTQIA+, en se concentrant sur :

- comment garantir des conditions d'accueil sûres et adaptées, y compris le logement, aux demandeurs de protection internationale LGBTQIA+ ;
- les normes de protection qui s'appliquent en ce qui concerne leur détention (le cas échéant) ; et
- comment éviter que l'examen de leur candidature ne soit influencé par la discrimination et/ou les stéréotypes anti-LGBTQIA+." Traduit par nos soins.

³ European Commission (2022), "Guidelines for Strategies and Action Plans to Enhance LGBTIQ Equality", available on : https://ec.europa.eu/info/sites/default/files/guidelines_for_strategies_and_action_plans_to_enhance_lgbtiq_equality_2022final16_05.pdf



V. Les outils RainboWelcome

Avec le projet Rainbow Welcome!, nous avons l'intention de fournir à diverses organisations et professionnel-le-s des conseils utiles pour mieux accueillir demandeur-euse-s d'asile et réfugié-e-s LGBTQIA+. Nous avons produit différents outils disponibles en plusieurs langues, pour tou-te-s et gratuitement.

a) L'étude

L'étude sur les processus juridiques d'accueil des réfugié-e-s LGBTQIA+ en Europe, Belgique, France, Espagne et Italie : "L'accueil des réfugié-e-s LGBTQIA+ en Europe".

b) La carte RainboWelcome

La carte RainboWelcome montre les refuges LGBTQIA+ et les lieux en Europe où de bonnes pratiques ont été mises en place pour mieux répondre aux besoins des réfugié-e-s LGBTQIA+.

c) La campagne #RainboWelcome

La campagne européenne #RainboWelcome visait à sensibiliser le public, les travailleur-euse-s sociaux-ales et les autorités publiques à cette problématique. Cette campagne de grande envergure s'est déroulée en Belgique, en France, en Italie et en Espagne durant l'été et l'automne 2022. Les photos et vidéos de la campagne sont encore à découvrir sur le site du projet.

d) Les lignes directrices

Ce guide s'adresse aux refuges LGBTQIA+, aux associations LGBTQIA+ et aux centres d'accueil pour demandeur-euse-s d'asile et réfugié-e-s afin d'améliorer leurs conditions d'accueil. Ce guide s'appuie sur un diagnostic des problèmes d'accueil et un benchmark des bonnes pratiques, tous deux préalablement réalisés dans le cadre du projet. Le guide vise à mieux répondre aux besoins spécifiques des demandeur-euse-s d'asile et réfugié-e-s LGBTQIA+ en Europe.

e) La formation

Rainbow welcome avait pour objectif de former le plus grand nombre possible de parties prenantes afin d'améliorer la manière dont elles accueillent et orientent les réfugié-e-s LGBTQIA+. Les formations ont eu lieu dans les 4 pays du partenariat : France, Belgique, Italie et Espagne. Les outils développés dans le cadre de cette formation se trouvent dans les boîtes à outils téléchargeables et accessibles sur le site. N'hésitez pas à vous former et à former votre équipe !

Tous ces outils sont disponibles sur le site web : www.rainbowelcome.eu.



Coordonné par :

Avec les partenaires européens :



Cofinancé par le programme Droits, Egalité et Citoyenneté de l'Union européenne (2014-2020)

PLUS D'INFOS SUR NOTRE SITE WEB :
www.rainbowelcome.eu

CONTACT



POUR LA SOLIDARITÉ
Rue Coenraets 66
1060 Bruxelles, Belgique



info@rainbowelcome.eu



#RainboWelcome



#RainboWelcome



#RainboWelcome

Le contenu de cette publication n'engage que ses auteurs et n'engage que leur responsabilité. La Commission européenne n'accepte aucune responsabilité quant à l'usage qui pourrait être fait des informations qu'elle contient.